

Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Renseignements concernant la réunion

- Des formats accessibles et des aides à la communication ainsi que l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles sont disponibles sur demande pour toute question à l'ordre du jour. Veuillez communiquer avec le C.A. de la BPO à Conseil@BiblioOttawaLibrary.ca deux jours ouvrables avant la réunion pour faire une demande.
- Les points abordés à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques.
- Toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et mise à la disposition du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa et des membres du public.

Avis relatifs aux procès-verbaux

- Le soulignement dans les procès-verbaux indique une nouvelle ou modification d'une recommandation ou une motion, approuvée par le C.A.
- Les procès-verbaux sont préliminaires jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le C.A. à la prochaine réunion régulière.

Participation à distance pour la réunion - détails

Les réunions inclues participation par voie électronique, conformément au *Règlement de procédure 2022 du C.A.* dans sa version modifiée. Les réunions en séance publique sont hébergés dans [Zoom](#) et disponible pour les intervenants du public, médias, et le personnel qui ne participent pas à la réunion.

S'adresser au C.A

Les personnes souhaitant soumettre des observations ou des commentaires sur l'un des points à l'ordre du jour contenus dans le présent document, doivent se référer au processus décrit sur le site Web de la BPO :

<https://bibliooottawalibrary.ca/fr/node/21540>

Membre du C.A. et personnel de la BPO tenu de participer à la réunion

La Secrétariat du C.A. enverra un lien Zoom et un mot de passe avant la réunion aux membres du C.A. et au personnel qui sont tenus de participer. Ce lien et mot de passe seront uniques à chaque participant.

Autres employés de la BPO et municipaux, médias et public

Les employés qui ne participent pas à la réunion, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la chaîne YouTube de la BPO, allez à :

<https://www.youtube.com/watch?v=ay2SzIL0W6o>